

Mutation interne et licenciement

Par astro, le 12/01/2010 à 15:29

Bonjour,

Je travail dans les dom et le siège de l'entreprise est en métropole. Un administrateur provisoire a été nommé et il a été décide que les agences des doms seraient fermées car trop couteuses. Nous étions en cessation de paiement et depuis, la cessation a suspendu grâce à la signature d'un accord avec une autre entreprise qui a permis le déblocage de fonds. Mon employeur me propose une mutation interne car des postes vont se libérer en métropole mais je ne suis pas interressé car cela implique de changer de vie alors que j'ai démissionne précédemment d'un cdi en métropole pour un cdi dans les dom il y a peu. Je précise que sur mon contrat de travail (cdi) il est indiqué que je peut être amené à me déplacer géographiquement selon les besoins de mon employeur.

Quelles sont les conséquences si je refuse une mutation interne ?

Je souhaite être licencié ou conclure une rupture conventionnelle.

L employeur a t il des recours ?

Quelles sont les conséquences sur mes indemnités.